



CPA et conseillers en gestion d'entreprises  
CPAs & Business Advisors

FL Fuller Landau SENCRL/LLP



# IMPÔT CIBLE<sup>MC</sup>

Janvier 2017

## DONNÉES FISCALES POUR 2017



Voici les taux des retenues à la source pour 2017 et 2016 pour l'assurance-emploi, le Régime québécois d'assurance parentale, le Régime des rentes du Québec (RRQ), le Régime des pensions du Canada (RPC), le Fonds des services de santé, la Contribution santé du Québec, et pour la Commission des normes du travail. Ces taux aideront l'utilisateur à planifier de manière plus efficace pour l'année d'imposition courante et contribueront à la préparation des feuillets T4 et Relevé 1 pour 2016.

	2017		2016	
Taux de cotisation à l'Assurance-emploi (AE) (Québec)	1,27 \$ par 100,00 \$ de revenus		1,52 \$ par 100,00 \$ de revenus	
Portion de l'employeur à l'AE	1,4 x portion de l'employé		1,4 x portion de l'employé	
Maximum de la rémunération assurable à l'AE	51 300,00 \$		50 800,00 \$	
Cotisation maximale annuelle à l'AE	651,51 \$		772,16 \$	
Cotisation maximale annuelle de l'employeur à l'AE	912,11 \$		1 081,02 \$	
Taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	0,548 \$ par 100,00 \$ de revenus		0,548 \$ par 100,00 \$ de revenus	
Portion de l'employeur au RQAP	0,767 \$ par 100,00 \$ de revenus		0,767 \$ par 100,00 \$ de revenus	
Maximum de la rémunération assurable au RQAP	72 500,00 \$		71 500,00 \$	
Cotisation maximale annuelle au RQAP	397,30 \$		391,82 \$	
Cotisation maximale annuelle de l'employeur au RQAP	556,08 \$		548,41 \$	
RRQ / RPC :	RRQ	RPC	RRQ	RPC
Cotisation maximale de l'employé et de l'employeur	2 797,20 \$	2 564,10 \$	2 737,05 \$	2 544,30 \$
Maximum des revenus admissibles	55 300,00 \$	55 300,00 \$	54 900,00 \$	54 900,00 \$
Exemption de base	3 500,00 \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Taux de cotisation de l'employé et de l'employeur au RRQ	5,40 % des revenus admissibles		5,325 % des revenus admissibles	
Taux de cotisation de l'employé et de l'employeur au RPC	4,95 % des revenus admissibles		4,95 % des revenus admissibles	
Fonds des services de santé (FSS) (employeurs seulement)	2,5 % du total des salaires <sup>1</sup>		2,7 % du total des salaires <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> **Important** : À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux de cotisation des employeurs au FSS pour les petites et moyennes entreprises dans le secteur de la fabrication sera réduit et variera entre 1,55 % (masse salariale ≤ 1 000 000 \$) et 4,26 % (masse salariale ≥ 5 000 000 \$). Pour les autres employeurs, le taux de cotisation au FSS variera entre 2,5 % et 4,26 % en fonction de la **masse salariale de l'employeur, ainsi que de tout employeur associé, au niveau mondial.**

## 2017

## 2016

### Contribution santé du Québec :

La contribution santé du Québec a été abolie pour l'année 2017. Aucune retenue sur les salaires ne sera exigée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Revenus de 18 570 \$ ou moins	0 \$
Revenus variant de 18 570 \$ à 41 625 \$	Le moins élevé des montants suivants : 100 \$; ou 5 % x (revenus - 18 570 \$)
Revenus variant de 41 625 \$ à 134 095 \$	Le moins élevé des montants suivants : 200 \$; ou 100 \$ + [5 % x (revenus - 41 625 \$)]
Revenus de plus de 134 095 \$	Le moins élevé des montants suivants : 1 000 \$; ou 200 \$ + [4 % x (revenus - 134 095 \$)]

Commission des normes du travail (CNT) (employeurs seulement)	0,07 % du total de salaires	0,08 % du total des salaires
Maximum de la rémunération exigible à la CNT	72 500,00 \$	71 500,00 \$
Cotisation maximale de l'employeur à la CNT	50,75 \$	57,20 \$

### Tous les employés canadiens (à l'exception du Québec) :

Taux de cotisation à l'Assurance-emploi (AE)	1,63 \$ par 100,00 \$ de revenus	1,88 \$ par 100,00 \$ de revenus
Portion de l'employeur à l'AE	1,4 x portion de l'employé	1,4 x portion de l'employé
Maximum de la rémunération assurable à l'AE	51 300,00 \$	50 800,00 \$
Cotisation maximale annuelle à l'AE	836,19 \$	955,04 \$
Cotisation maximale annuelle de l'employeur à l'AE	1 170,67 \$	1 337,06 \$

Dividende ordinaire imposable	117 % du dividende reçu	117 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes - Fédéral	12,3104 % du dividende reçu	12,3104 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes - Québec	8,249 % du dividende reçu	8,249 % du dividende reçu
Dividende imposable déterminé	138 % du dividende reçu	138 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes déterminés - Fédéral	20,727 % du dividende reçu	20,727 % du dividende reçu
Crédit d'impôt pour dividendes déterminés - Québec	16,422 % du dividende reçu	16,422 % du dividende reçu

Les faits saillants de ce bulletin sont présentés en termes généraux et ne peuvent pas être appliqués sans tenir compte des circonstances pertinentes. Le cabinet demeure à l'entière disposition des destinataires afin de discuter des effets de ce sujet dans des cas particuliers.



CPA et conseillers en gestion d'entreprises  
CPAs & Business Advisors  
FL Fuller Landau SENCRL/LLP

Place du Canada, 1010, rue de la Gauchetière Ouest  
Bureau 200, Montréal (Québec) Canada H3B 2S1

T 514 875 2865 F 514 866 0247  
W www.flmontreal.com E info@flmontreal.com



leading edge alliance  
innovation • quality • excellence

Membre du réseau mondial  
www.leadingedgealliance.com

Suivez-nous!  
Connect with us!



www.flmontreal.com